Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 023-212308100-20261012-202650-DE

Département de la Creuse
Arrondissement d'Aubusson
23260 FLAYAT
05.55.67.81.04
mairie@flayat.fr

COMMUNE DE FLAYAT

EXTRAIT Du Registre des Délibérations Du Conseil Municipal
Séance du 12 octobre 2026 n° 2026-50

L'an deux mil vingt-six le douze octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Flayat se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 08 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11		
Présents : 10	Votants : 11	POUR : 11
Pouvoir : 1	Abstentions : 0	CONTRE :0
Excusés : 0 Absents : 0	Exprimés : 11	

Présents P. MOUNAUD - JL. VERGNE - N. VILLETELLE - L. GAYET - C. MUGNIER – L. GOUBELY – D. FAURE - C. CHAMBRAGNE - MC. BOURNICON - C. GALLAND
Pouvoirs : A. DUTHEIL à JL. VERGNE
Excusés :
Absents :
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : **J-L. VERGNE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions

Objet : Désignation des membres de l'Association Foncière de Remembrement (AFR)

Considérant le renouvellement des équipes municipales qui appelle à renouveler les membres de l'Association Foncière de Remembrement ;

Vu l'article R133.3 du Code Rural ;
Considérant la proposition par Monsieur le Maire de la liste des six membres pour composer son bureau, à savoir :

- François FAURE
- Damien ANDANSON
- Éric THOMAS
- Laurent BERNARD
- Philippe SERVOLLE
- Marie-Christine BOURNICON

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 023-212308100-20261012-202650-DE

Département de la Creuse
Arrondissement d'Aubusson
23260 FLAYAT
05.55.67.81.04
mairie@flayat.fr

COMMUNE DE FLAYAT

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DESIGNE** les membres de l'AFR de Flayat comme énoncé ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Patrick MOUNAUD

MAIRIE DE FLAYAT
23 (CREUSE)

Le secrétaire de séance
Jean-Luc VERGNE

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.